



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 24 OCTOBRE 2019 - 18h30**

N°109/19

Date de convocation : **18/10/2019**

Conseillers en exercice : **34**

Présents : 20

Votants : 28

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Hervé BOURNE**

**Objet : ADMINISTRATION : EXTENSION DE LA GENDARMERIE  
DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020**

### Membres Présents

Michèle LUTZ	Philippe PRUD'HOMME	Valérie GARDIER	Lionel LITTOZ-MONET	Nicolas BLANCHARD
Michel COUTIN	Gérard CHAMPANGE	Marc MILLET-URSIN	Jacky GUENAN	Paul CARRIER
Ulrich GAGNERON	Roland MERMAZ-ROLLET	Laurence GODENIR	Hervé BOURNE	Lucie LITTOZ
Christian BAILLY	Roland AUMAÏTRE	Roland BLAMPEY	Jean-François FREALLE	Gérard MERMIER

### Membres Excusés

Nicolas BALMONT pouvoir à Laurence GODENIR	Marcel CATTANEO pouvoir à Jacky GUENAN	Sonia GIFFORD pouvoir à Paul CARRIER	Joëlle KOURTCHEVSKY Pouvoir à Hervé BOURNE
Richard LESOT pouvoir à Philippe PRUD'HOMME	Sylviane REY pouvoir à Christian BAILLY	Rosemonde SCHINDLER pouvoir à Ulrich GAGNERON	Jacques TRESALLET pouvoir à Gérard CHAMPANGE

### Membres Absents

Valérie AMADIO	Sarah DI-GLERIA	Françoise KLEMENCIC	Marc LLEDO
Jean-Louis MERLE	Jeannie TREMBLAY		

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la réception de la circulaire d'appel à projets année 2020 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Parmi les catégories d'opérations éligibles, la communauté de communes peut présenter le dossier suivant:

- Bâtiments et équipements publics favorisant le développement ou le maintien des services publics ou des services à la population en milieu rural : implantation et rénovation de casernements de gendarmerie en milieu rural

Monsieur le Président informe que les travaux d'extension de la caserne de gendarmerie (construction de 6 studios en superstructure du bâtiment administratif) sise à Faverges-Seythenex vont débuter le 18 novembre prochain.

Le marché passé cette année comporte 11 lots pour un montant estimé en 2017 à 517 000 € HT.

Des modifications techniques, dont l'une concerne l'exécution du chantier pour que celle-ci perturbe le moins possible la mission des militaires (passage des réseaux notamment), laissent prévoir un dépassement de l'ordre de 100 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant HT
Modifications techniques	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

Financier	%tage	Montant HT
Etat - DETR	50 %	50 000 €
Autofinancement CCSLA	50 %	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 000 €</b>

Il rappelle enfin que la CCSLA supporte seule l'opération et qu'elle bénéficie d'une aide de l'Etat de 258 500 € au titre de la DETR 2017.

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2020, le Président propose d'approuver ce cette estimation prévisionnelle ainsi que son plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve cette estimation prévisionnelle ainsi que son plan de financement
- autorise le Président, en cas d'empêchement un vice-président, à signer tous les documents nécessaires.

Résultat du vote :

Votants : 28 Abstention : 0 Exprimés : 28  
Pour : 28 Contre : 0

Délibération rendue exécutoire le :  
Affichage le

Copie(s) interne(s) :

FAVERGES-SEYTHENEX, le 29 OCT. 2019  
LE PRESIDENT,  
Michel COUTIN



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*